



Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade

Création des Ordres de Passage

**Pour toute question quant à notre procédure sur la
création des ordres de passage, écrivez-nous :
adminsport@fqme.qc.ca**

FFICIEL



Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade

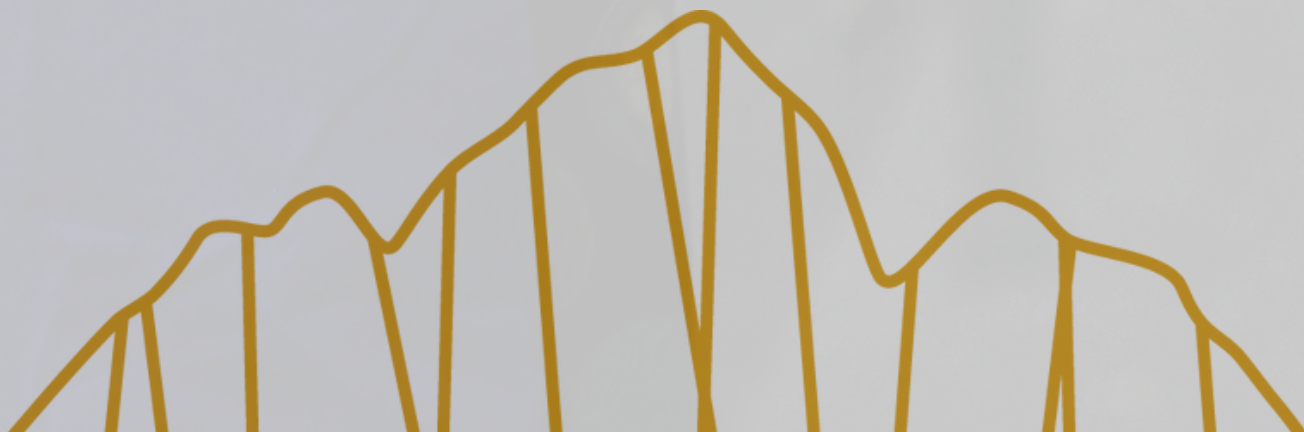
QUI?

Pour chaque événement, l'ordre de passage est fait par le/la président.e du jury et est révisé par la coordonnatrice Coupe Québec.

QUAND?

L'ordre de passage est créé suite à la fermeture des inscriptions. Nous acceptons exceptionnellement des inscriptions tardives tant que l'ODP n'est pas complété, moyennant un frais de retard.

Lorsque l'ODP est fait, les inscriptions tardives ne sont plus admises, à moins d'une erreur de notre part.





Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade

COMMENT?

Peu importe le format et la discipline, l'ordre de passage pour les qualifications des événements régulier* de la Coupe Québec est généré aléatoirement.**

Lors d'un championnat provincial, si les qualifications sont en format ISO, le classement annuel des athlètes est utilisé pour la création de l'ordre de passage.

Le logiciel et la méthode utilisé seront convenu à l'avance et approuvé par la FQME.

*** Les événements réguliers sont les compétitions de la coupe Québec dont les résultats seront utilisés pour la qualification aux championnats provinciaux.**

**** Le terme aléatoire est utilisé afin d'alléger le texte. Puisqu'un logiciel sera utilisé lors de la création des ordres de passage, il s'agit d'un processus pseudo-aléatoire.**



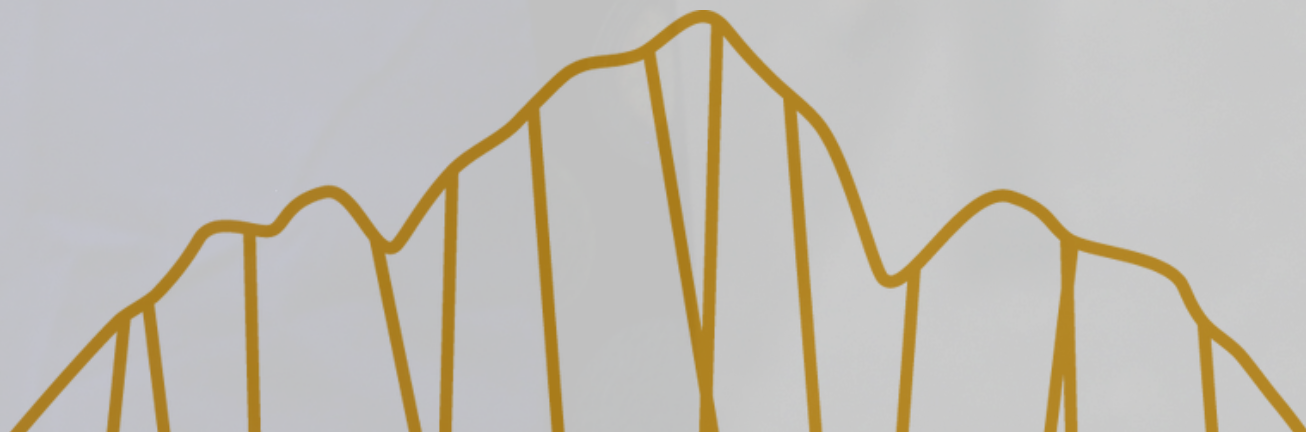
Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade

COMMENT?

En cas d'égalité pour la ronde suivante (semi-finales ou finales), la position des athlètes à égalité sera déterminée de manière aléatoire lors des événements réguliers. Lors du championnat provincial, l'ordre sera fixé par le classement annuel des athlètes.

Si une situation exceptionnelle, jugée acceptable par les organisateurs de l'évènement, mène à l'ajout d'un athlète après la création des ordres de passage, ce dernier sera placé de manière aléatoire dans l'ordre de passage existant.

Lorsque deux ou plusieurs catégories grimpent sur le même parcours, l'équipe d'ouverture décide de l'ordre de passage des catégories. Si l'équipe n'a pas de préférence, l'ordre de passage des catégories sera déterminé aléatoirement ou selon l'âge des catégories (les plus jeunes finissent plus tôt, si c'est le soir).





Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade

COMMENT?

Le/la président.e du jury peut en cas de circonstance exceptionnelles (tempêtes, accident, ...) déplacer l'heure de passage d'un.e athlète, dans la mesure où le déroulement de la compé n'est pas affecté (par exemple, la vague n'est pas terminée) et que les préjudices envers les autres athlètes soient minimes et jugés acceptables.

FFICIEL



Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade

FAQ

Si je m'inscris plus tard à un événement, est-ce que je serai plus bas sur l'ordre de passage?

Non. Il n'y a aucun lien entre le moment de l'inscription et le positionnement sur l'ordre de passage.

Si je m'inscris en retard, qu'arrive-t-il avec ma place sur l'ordre de passage?

Notre président.e du jury doit refaire l'ODP pour cette catégorie chaque fois qu'un.e retardataire est admis, ce pour quoi nous avons désormais un frais de retard.

OFFICIEL